

PLAN LOCAL D'URBANISME
de
NORROY-LE-VENEUR

Z:\Boule_VIS-CHARPENTIER\Travaux\NLV-1-1598-Norroy-le-Veneur\05-Documents\Photocaptures d'écran\capture d'écran Grand Rue2.jpg

Règlement graphique
Ban communal

Echelle : 1/5000e

LE D.P.U. EST INSTAURE SUR TOUTES LES ZONES U ET AU PAR
D.C.M. du : 06/06/2016

APPROBATION DE LA REVISION DU P.O.S.
VALANT TRANSFORMATION EN P.L.U. PAR
D.C.M. DU :
6 juin 2016

Atelier A4 architecture et urbanisme durables
Nobilité VIS-CHARPENTIER architecte D.P.L.G.
8, rue du Chanoine Collin - 57000 METZ
Tél : 03 87 76 02 32 - Fax : 03 87 74 82 31
E-mail : nvo@atelier-a4.fr - Web : www.atelier-a4.fr

4

- Limite communale
- - - Limite de zone
- - - Limite de secteur
- Emplacements réservés

Eléments de paysage à protéger et à
mettre en valeur :

- Boisements, haies, ripisylve
(...) remarquables
- Arbres remarquables
(se référer à la pièce n°1)

Zone où le remblai est
interdit (se référer à la pièce n°6)

Marge de recul des
constructions

Ligne d'implantation
obligatoire (Bellevue)

Zone Z1 du Projet d'Intérêt
Général (P.I.G.) de la gare
de triage de Woippy

Zone Z2 du Projet d'Intérêt
Général (P.I.G.) de la gare
de triage de Woippy

Cavité souterraine hors mine
et zone d'aléa

Zone de risque faible et
moyen lié au mouvement de
terrain (se référer à la pièce n°15)

Zone de risque fort lié au
mouvement de terrain (se
référer à la pièce n°15)

